

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**8 AOÛT 2018
17H00**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 8 août 2018, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Absent: Monsieur Dino Mazzone, Conseiller

Aussi présents: Madame Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur Beny Masella, Maire, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Personne d'autre n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180808-001

Monsieur le Maire déclara la séance ouverte à 17h05.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du mercredi 8 août 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20180808-002

3. Aires d'exercice pour chiens – amendement (parc Sheraton)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De remplacer les mots « Que deux aires d'exercice pour chiens soient désignées » par les suivants « Qu'une aire d'exercice pour chiens soit désignée » au premier paragraphe de la # 20160329-004, et d'abroger le deuxième paragraphe.

Adoptée à l'unanimité
20180808-003

4. Période de questions du public

À 17h19, Monsieur le Maire nota le début de la période de questions.

5. Levée de la séance

À 17h20, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180808-004

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20180808*